

**DEMANDE DE COTATION**  
**RFQ N° UNFPA/031/RFQ/22/BEN**

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

« **Fourniture et installation d'un groupe électrogène au Bureau Décentralisé de l'UNFPA à Parakou (BDP)** ».

Cette prestation se déroulera conformément aux spécifications techniques décrites dans l'annexe II.

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits et les services demandés. Elles doivent disposer de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

**I. À propos de l'UNFPA**

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

**II - Spécifications/Cahier des charges**

Les spécifications du groupe sont décrites dans l'annexe II (FICHE DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES) de la présente demande.

**La société devra fournir, livrer et installer le groupe électrogène au Bureau de l'UNFPA à Parakou.** Sa prestation doit inclure tous les services annexes nécessaires à la réalisation de ce marché dans de bonnes conditions.

**Objectif et champ d'application des services**

L'objectif principal de cette activité est d'améliorer la sécurité et les conditions de travail du staff du Bureau Décentralisé de l'UNFPA à Parakou.

**III. Contenu des Cotations**

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail aux adresses indiquées dans le présent document. Les Cotations doivent contenir :

- La preuve de l'existence légale de la société (IFU et Registre de Commerce),
- La description des spécifications proposées en réponse aux spécifications demandées par L'UNFPA dans la RFQ (Il s'agit de produire un tableau comparatif entre ce qui est demandé et ce qui est proposé ; appuyé par des fiches techniques et des photos/images),
- La liste des prestations analogues fournies par votre entreprise ; accompagnée d'au moins trois (3) attestations de bonne fin d'exécution reçues à l'issue de la fourniture de prestations similaires, des bordereaux de livraison ou procès-verbaux de réception dûment signés par les bénéficiaires desdites prestations,

- L'indication du délai de livraison,
- L'indication de la période de garantie précisant les conditions de la maintenance préventive et curative,
- Le certificat d'origine,
- Le devis financier en hors taxes par article.

L'offre de la cotation doit être signée par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyée en format PDF.

#### IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard **le Vendredi 18 Novembre 2022 à 12 heures 00, heure de Cotonou**<sup>1</sup>.

Adresse e-mail du contact :	<a href="mailto:benin.procurement@unfpa.org">benin.procurement@unfpa.org</a>
-----------------------------	--

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail :

**RFQ N° UNFPA/031/RFQ/22/BEN**

**« Fourniture et installation d'un groupe électrogène au Bureau Décentralisé de l'UNFPA à Parakou ».**

Les e-mails ne contenant pas l'objet correct pourraient ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et donc ignorés.

- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer par la technique des dossiers partagés par lien (Onedrive, Dropbox, Google Drive, etc.). Dans ce cas, le lien sera inséré dans le seul email.

#### V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Il s'agira de faire une évaluation technique des offres en premier et en suite, leur évaluation financière.

##### Évaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- Examen de la conformité des offres, du point de vue des spécifications techniques (éliminatoire si non conforme),
- Preuve de l'existence légale de la société à savoir IFU et Registre de Commerce (éliminatoires),
- Avoir exécuté au moins trois (3) prestations similaires (Éliminatoire),
- Des expériences reconnues dans le Système des Nations Unies est un atout,
- La période de garantie proposée (1 an minimum),
- Indication des conditions de maintenance préventive et curative durant la période de garantie (éliminatoire),
- Certificat d'origine (éliminatoire),
- Le délai de livraison proposé.

<sup>1</sup> <http://www.timeanddate.com/worldclock/city.html?n=69>

Aucune note ne sera attribuée à l'évaluation technique.

### **Évaluation financière**

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique est conforme pour l'essentiel aux conditions d'évaluation technique définies ci-dessus seront évaluées.

Les devis financiers seront évalués suivant les étapes ci-après :

- Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant les prix unitaires par les quantités et en procédant aux corrections nécessaires le cas échéant ;
- Elaboration d'un tableau récapitulatif et comparatif des offres.

### **VI. Critères d'attribution**

L'UNFPA attribuera le présent marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la RFQ, et qu'elle est l'offre la moins disante.

### **VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché**

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

### **VIII. Conditions de paiement**

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations/livraison correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

### **IX. Fraude et corruption**

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

### **X. Politique de tolérance zéro**

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de

l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

#### **XI. Contestation du processus de Demande de Cotation**

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de la demande de cotation, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA [Dr. Benoît LIBALI, Représentant-Adjoint] à l'adresse suivante : [libali@unfpa.org](mailto:libali@unfpa.org). Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse [procurement@unfpa.org](mailto:procurement@unfpa.org).

#### **XII. Avertissement**

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

**Annexe I : Conditions générales applicables aux contrats :  
Contrats visés par la clause de minimis**

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).

## Annexe II : FICHE DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

<p><b>Généralité</b></p>	<p><b>Le Groupe électrogène :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sera de 20 KVA ;</li> <li>- Sera de démarrage automatique, refroidis par eau, type tropicalisé pour insolation externe.</li> <li>- <b>Respectera les normes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• I.S.O 8528 (produit de référence pour groupes électrogènes)</li> <li>• I.S.O 3046 (conformité des moteurs thermiques)</li> <li>• CEI 34-1 (conformités des alternateurs)</li> <li>• E.N 60439-1 (conformité de la construction des coffres et tableaux électriques)</li> </ul> </li> <li>- <b>Respectera les directives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 89/392/CEE – 91/368/CEE- 93/44/CEE – 93/68/CEE (directives sur les machines)</li> <li>• 73/23/CEE – 93/68/CEE (directives sur le matérielle électronique basse tension)</li> <li>• 89/336/CEE – 92/31/CEE – 93/68/CEE (directive compatibilité électromagnétique)</li> <li>• 84/536/EEC (directive relatif au bruit)</li> </ul> </li> <li>- <b>Sera adapté aux conditions climatiques locales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Température ambiance ; maxi : 50°C mini : 0°</li> <li>• Humidité relative : maxi : 90%</li> <li>• Altitude : maxi inférieure à 100 m</li> </ul> </li> <li>- <b>Combustibles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type F.O.D</li> <li>• Soufre : 1%</li> <li>• Viscosité à 40°C : 1,3 à 5,8 centistokes</li> <li>• Densité à 15°C : 0,816 à 0,876</li> <li>• Teneur en eau : inférieur à 0,1%</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Prescription commune</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Moteur</b> : Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle du moteur : 4 temps</li> <li>• Type d'injection directe</li> <li>• Filtre à air avec indicateur de colmatage</li> <li>• Compteur d'entretien</li> <li>• Vannes de vidanges huile et eau</li> </ul> </li> </ul> <p>Les moteurs sont équipés d'un dispositif permettant de limiter le panache noir au démarrage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Alternateur</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforme aux normes NFC 51.111, UTE 5100, VDE 0530, BS 5000, NEMA, IEEE, etc..... et aux recommandations CEI 34-1.</li> <li>• Auto excité, auto régulé, sans bague ni balais.</li> </ul> </li> <li>- <b>Refroidissement</b> : Radiateur attelé entraîné par le moteur diesel</li> <li>- <b>Préchauffage</b> : Préchauffage eau par résistance avec thermostat dans une bouteille d'eau</li> <li>- <b>Démarrage</b> : Démarreur électrique 24 volts, sur couronne denté du volant moteur</li> </ul>

- **Régulation de vitesse :**
  - Type : électronique
  - Taux de régulation en régime établi, +/- 1,5%
- **Echappement :**
  - Compensateur d'échappement en acier inoxydable
  - Silencieux d'atténuation au moins 29 dBa livré séparé du moteur
  - Silencieux d'atténuation au moins 40 dBa livré séparé du moteur
- **Accouplement :**
  - Accouplement semi-rigide par montage flaqué sur alternateur mono palier
- **Lubrification :**
  - Filtres huiles à cartouches
  - Appoint d'huile automatique avec : réservoir d'huile
  - Régulateur de niveau
  - Flexible de raccordement
- **Admission :**
  - Filtre à air sec
  - Turbocompresseur
- **Combustible :**
  - Filtre gasoil à cartouches
  - Electrovanne sur le circuit de combustible pour : arrêt normal du moteur, arrêt en cas d'action d'une sécurité
- **Sondes de sécurité :**
  - Pression d'huile moteur
  - Température d'eau H.T
  - Manque préchauffage eau
  - Survitesse
- **Structures :**
  - châssis en acier mécano-soudé électriquement avec pattes de manutention
  - amortisseurs de vibration entre l'ensemble moteur/alternateur et le châssis
  - peinture d'ensemble en couleur
- **Pièces de rechange :** Pour mémoire
- **Prestations diverses :**
  - Matériels de sécurité
  - 2 extincteurs
  - Bac à sable avec pelle
  - Plaque de consignes de sécurité